



Divorce à l'amiable et crédit pour panneaux photovoltaïque

Par **ebmotel**, le **28/06/2014** à **17:45**

Bonjour.

nous allons divorcer malheureusement.

nous avons un crédit pour des panneaux photovoltaïques. nous devons encore 13000€ à la banque. EDF nous rachète l'électricité produite. Production annuelle : 1400€

Ma femme veut racheter ma part et garder la maison.

Vais-je devoir payer la moitié du crédit photovoltaïque (soit 6500) alors que je ne bénéficierai plus de la production annuelle ?

Par **Visiteur**, le **30/06/2014** à **14:02**

Bonjour,

marié ou pas vous avez signé avec la banque; divorcé ou pas, ça tient toujours ! Votre nom apparait toujours sur l'emprunt...